

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022

Présents : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, M. ARENAS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes PICHAUREAU (pouvoir à M. DESPLAT), FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), MM. RAMALHO (pouvoir à M. WILS), MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARSAUT

22 – 134 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF RESTAURATION

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif de l'exercice 2022 de la restauration, il est nécessaire de procéder pour la section de fonctionnement, aux rectifications budgétaires décrites dans la présentation comptable ci-jointe.

En dépense :

- un réajustement à la hausse des crédits liés aux achats alimentaires afin de tenir compte de l'inflation sur le prix des denrées.
- un réajustement à la hausse des crédits liés aux achats de fournitures et petits équipements pour la fabrication des repas afin de tenir compte de l'inflation sur le prix des matières premières (barquettes portages repas).

Fonction	Chapitre	Nature	Montant	Objet
020 restauration municipale	011	60623	15 000 €	alimentation
251 restauration scolaire	011	60623	5 000 €	alimentation
020 restauration municipale	011	60631	2 500 €	fournitures
251 restauration scolaire	011	60631	2 500 €	fournitures
		TOTAL	25 000 €	

En recette :

Le réajustement s'effectue par l'augmentation de la subvention de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne vers le budget de la restauration au 01 - 74748 pour un montant de 25 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour – 5 abstentions (MM. CONEJERO, MELIANDE, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, M. DELTEIL), approuve la décision modificative N°1 du budget annexe de la restauration.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 13 décembre 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Publiée le

